



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 7 juillet 2022 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 30 juin 2022.

Etaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, Mme LOISEAU MONTFOURNY, M. PARDANAUD, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, M. DEDIANNE Mickaël, et M. SANDRAS avaient donné respectivement procuration à Mme CIUDAD-KADI, Mme LOISEAU MONTFOURNY, M. BOURDOUNE, M. DEDIANNE Alain et M. GUIBERT.

Etaient excusés : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. BOICHE.

Secrétaire de séance : M. Alain DEDIANNE

N° 2022-096 : PORT DES JEUX : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENT À LA CCHNVY

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité d'établir une convention entre la Ville de Clamecy et la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne pour la mise à disposition des équipements municipaux (un sanitaire et une douche) situés au port des jeux pendant la saison touristique.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE de l'établissement d'une convention de mise à disposition de sanitaires pour les plaisanciers avec la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

Suivent les signatures.
